



Décision n°2017.0197/DC/SEESP du 13 décembre 2017 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption de la recommandation vaccinale relative à l'utilisation du vaccin contre la grippe saisonnière INFLUVAC TETRA

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 13 décembre 2017,

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Vu la saisine du Ministre de la santé reçue le 20 septembre 2017 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

La recommandation vaccinale intitulée « Utilisation du vaccin contre la grippe saisonnière INFLUVAC TETRA » ci-jointe, est adoptée.

Article 2

Le Directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 13 décembre 2017.

Pour le collège :
La présidente,
P^r Dominique LE GULUDEC
Signé